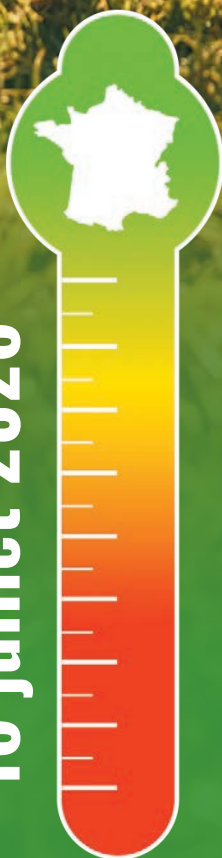




16 juillet 2026



BAROMETRE REGIONAL DE LA TRANSITION HORS CAGE

TABLE DES MATIÈRES

I. LES CAGES EN ÉLEVAGE : QUELS SONT LES ENJEUX ?	3
Combien d'animaux sont concernés ?	3
Une sortie des cages engagée pour la plupart des filières en France	3
2027, une année clé pour la transition hors cage	5
Au niveau européen	5
Politiques agricoles des régions : un levier à mobiliser	6
II. LE BAROMÈTRE RÉGIONAL DE LA TRANSITION HORS CAGE	8
Un nouvel outil pour accélérer la transition hors cage	8
Les cages sont inégalement réparties sur le territoire :	
l'exemple des poules pondeuses	9
Résultats du baromètre 2026	10
Des Appels à projets peu discriminants	10
Des informations sur les aides versées inégalement accessibles	12
Un dialogue nourri avec trois régions	12
• Bretagne : un effort de transparence sur les maternités financées	12
• Nouvelle-Aquitaine : des échanges transparents et des engagements concrets	14
• Pays de la Loire : une volonté à concrétiser	15
III. CONCLUSION	15

REMERCIEMENTS

CIWF France tient à remercier chaleureusement Rémi Guidoum, du cabinet JumL, pour la qualité de son travail d'analyse et de rédaction, qui a permis la réalisation de ce nouveau volet de nos études Régions. Nous remercions enfin l'ensemble des personnes qui ont accepté de nous accorder un temps d'échange précieux au sein des Conseils Régionaux.

CONTACTS

CIWF France - 22 rue du Sentier 75002 Paris - France

Tél : 01 79 97 70 50 - Mail : infofrance@ciwf.fr

Compassion in World Farming France est une association Loi 1901.

Retrouvez de nombreuses informations sur le bien-être des animaux de ferme sur www.ciwf.fr et sur www.agrociwf.fr.



Ce rapport et sa synthèse ont été réalisés en collaboration avec JumL, agence d'analyse, conseil et plaidoyer.
Contact : r.guidoum@juml-transitions.com

I. LES CAGES EN ÉLEVAGE : QUELS SONT LES ENJEUX ?

Combien d'animaux sont concernés ?

Chaque année à travers l'Europe, près de **300 millions d'animaux vivent enfermés dans des cages**. En France, ce sont plus de **53 millions d'animaux** qui sont maintenus en cage chaque année. Certains y demeurent tout au long de leur vie. D'autres y passent une partie importante de leur existence. La France compte ainsi **14,5 millions de lapins, 16 millions de poules pondeuses, 840 000 truies** et près de **22 millions de canards, oies et cailles** qui sont élevés en cage chaque année.

Cage et bien-être animal

L'élevage en cage est incompatible avec un niveau satisfaisant de bien-être animal, qui inclut notamment la possibilité d'exprimer les comportements naturels propres à chaque espèce. Le confinement limite la mobilité et crée un environnement inadapté et appauvri.

- **Poules pondeuses** : Les cages les empêchent d'étendre leurs ailes, de se protéger de leurs congénères, de gratter le sol ou de nicher. La sélection génétique orientée avant tout vers la productivité (plus de 300 œufs/an) fragilise leurs os, entraînant une ostéoporose sévère et des fractures fréquentes.
- **Truies** : En cages de maternité ou de gestation, les truies sont totalement bloquées. Elles ne peuvent ni se retourner, ni interagir normalement avec leurs porcelets. Le stress de l'enfermement et l'hyper-prolifération des portées nuisent gravement à leur instinct maternel.
- **Lapins** : Élevés sur des sols grillagés, dans des densités importantes, ils ne peuvent même pas se dresser sur leurs pattes arrière, faire un bond ou se protéger de leurs congénères.
- **Veaux** : Les cases individuelles les isolent socialement, ce qui entrave leur développement cognitif et émotionnel, favorise le stress notamment lors du sevrage et développe des comportements craintifs et moins adaptables.
- **Canards et oies** : Des cages destinées au gavage.

Une sortie des cages engagée pour la plupart des filières en France

En France, la part des poules pondeuses élevées en cage est passée de **68% en 2016 à moins de 25% en 2025**. La filière œuf prévoit que cette part devrait atteindre les **10% en 2030**. Cela fait suite à un engagement volontaire de l'interprofession des œufs (CNPO), qui a introduit cet objectif dans son plan de filière depuis 2024. Cet engagement a été réitéré à plusieurs reprises par l'interprofession, qui demande un calendrier clair à l'échelle européenne pour la sortie des cages. Pour **Yves-Marie Beudet, le Président de l'interprofession** : « **Le sens de l'histoire, c'est de sortir les animaux des cages, notamment les poules.**¹ »

Sources : —

¹ Malgré leurs promesses, plus de 70% des supermarchés vendent des œufs de poules élevées en cage, dénonce Anima | France Inter.

La loi Egalim de 2018 a interdit les nouvelles installations d'élevages en cages ou l'agrandissement d'exploitations existantes. Pour la **filière porcine**, la transition est enclenchée, mais elle nécessite de nombreux investissements. Inaporc s'est engagée dans son rapport RSO « Demain le porc » publié en juin 2024 à un objectif de 100% des nouveaux bâtiments incluant la mise en liberté des truies dans leur conception.

Pour la **filière cunicole** (lapin), malgré une filière à 99% en système cage depuis toujours, l'interprofession (CLIPP) s'est engagée dans son plan de filière 2024 à un objectif de 30% de logement alternatifs en 2030, principalement autour de système sol comme le système développé avec l'appui de CIWF France « Lapin et Bien ». Elle indique avoir aujourd'hui 11% de lapins en systèmes alternatifs à la cage.

Pour la **filière laitière**, concernée par la case individuelle des veaux au niveau de la ferme laitière, le mouvement est plus lent, mais elle a engagé la réflexion avec la signature en septembre 2024 d'une note de concertation ONG/CNIEL sur le logement collectif précoce des veaux, où il est précisé que « beaucoup d'éleveurs déclarent réduire la durée de logement individuel (type case) à 3 semaines » et l'interprofession reconnaît les bénéfices du logement collectif pour l'animal et l'éleveur.

Concernant les autres volailles, les cailles pondeuses sont encore très majoritairement élevées en cages malgré des engagements d'acteurs importants comme Carrefour (en France, tous les œufs de caille à marque Carrefour proviennent de volières sans cage²). Pour les oies et les canards, la problématique des cages est présente dans les systèmes de gavage industriels, qui est une problématique à part entière. Près d'un million d'oiseaux meurent chaque année lors du gavage, et la France produit plus de 12 000 tonnes de foie gras chaque année (60% de la production mondiale). Près des $\frac{3}{4}$ des capacités d'élevage de palmipèdes gras sont localisés dans le bassin sud-ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), et $\frac{1}{4}$ dans le grand ouest (Pays de la Loire et Bretagne)³.

Les aides publiques doivent intégrer les engagements des filières

Les critères d'éligibilité des aides publiques, notamment des aides à l'investissement octroyées par les Régions, devraient a minima s'aligner sur les engagements des interprofessions, voire être mieux disants pour encourager les meilleures pratiques.

Par exemple, étant donnée la filière porcine s'engage à ce que, dès 2025, 100% des nouveaux élevages intègrent dès leur conception la mise en liberté des truies, **les Régions pourraient exclure explicitement le financement de cages pour les nouveaux élevages porcins.**

Sources :

² Les entreprises agroalimentaires passent à l'action pour une Europe sans cage, septembre 2024
Compassion in World Farming EU COM Report 2024.

³ France AgriMer, Fiche filière, Foie gras.

2027, une année clé pour la transition hors cage

Au niveau européen

En 2020, la Stratégie européenne « De la ferme à la table » annonçait une révision de la législation sur le bien-être animal (datant de plus de 20 ans), afin que celle-ci intègre les connaissances scientifiques développées au cours des dernières décennies concernant les besoins, la sensibilité et les souffrances des animaux.

Parmi les priorités annoncées de cette réforme : sortir de l'élevage en cage.

Mettre fin à l'élevage en cage : une demande claire des citoyens européens

9 Européens sur 10 estiment que les animaux ne devraient pas être élevés dans des cages individuelles⁴ (Baromètre Commission européenne, 2023).

Dès 2018, CIWF a lancé, avec 170 ONG, une initiative citoyenne européenne (ICE) intitulée *“End the Cage Age”* appelant l'Union européenne à interdire l'élevage en cage. Cette initiative a reçu **le soutien de 1,4 million de citoyens européens**, au nom des 300 millions d'animaux vivant en cage dans l'UE.

Entre septembre et décembre 2025, une consultation publique a recueilli plus de **190 000 contributions** de citoyens, agriculteurs, entreprises et ONG, qui expriment notamment **un fort soutien à la transition vers un élevage sans cage**.

À la suite de l'ICE *“End the cage age”*, le 30 juin 2021, la Commission européenne s'est engagée à présenter en 2023 une proposition législative visant à bannir les cages pour les poules pondeuses, truies, veaux, lapins, canards, oies, pour une entrée en vigueur en 2027⁵. **Le 7 juillet 2026, dans sa stratégie sur l'élevage, la Commission a confirmé le projet d'une sortie progressive des cages, avec une première proposition législative attendue au 4ème trimestre 2026 et une proposition sur les truies au 2ème trimestre 2027 (mesures 16 et 17 du programme d'action).**

Pour accompagner cette évolution, **la réforme de la Politique Agricole Commune est également au cœur des enjeux en cette année 2026. La nouvelle PAC post 2027 est en cours de préparation**, et les instruments qu'elle va mettre en place seront autant de moyens pour préparer la transition hors cage dans les pays européens. **La PAC post-2027 doit afficher la sortie des cages comme une priorité**, et intégrer au sein du deuxième pilier (fonds FEADER) **des aides à l'investissement spécifiquement réservées à la transition hors cage**. Il existe une fenêtre d'opportunité à saisir avant qu'une interdiction des cages n'entre en vigueur (cf. engagement de la Commission), puisque les aides à l'investissement ne peuvent pas financer la mise en conformité réglementaire.

Sources : —

⁴ <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2996>

⁵ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_3297

Certains pays européens ont d'ores et déjà déployé les outils de la PAC actuelle pour la transition hors cage, à l'instar de l'Allemagne qui utilise les aides de la PAC pour accompagner les éleveurs de porcs dans la mise en place de l'interdiction progressive des cages pour les truies, en vigueur depuis 2023 ou de la Slovénie, qui a interdit tout soutien PAC à l'élevage en cage, pour toutes les espèces concernées.

Quand le Ministère de l'Agriculture appelle au financement de la transition hors cage

La ministre de l'agriculture indiquait, en septembre 2025, que les aides à l'investissement prévues dans le cadre du deuxième pilier de la PAC *"sont des mesures d'accompagnement accessibles aux éleveurs qui envisagent de changer de modalité de production en cessant un système cage pour un élevage hors-sol"*. La Ministre ajoute que **"d'une manière générale les aides à l'investissement doivent soutenir les éleveurs désireux d'engager cette transition hors cage"**⁶.

Cette prise de position publique doit se traduire dans les décisions concernant la prochaine PAC : **nous demandons que soient créées des aides à l'investissement spécifiquement dédiées à la transition hors cage.**

Politiques agricoles des régions : un levier à mobiliser

Les Régions gèrent une partie des fonds de la PAC – les aides dites du deuxième pilier (fonds FEADER). Ce sont pour l'essentiel les aides à l'installation, les aides à l'investissement dans le matériel, les aides pour développer la transformation des produits sur l'exploitation, ainsi que des aides pour les industries agroalimentaires.

Pour 2023-2027, la France reçoit au total 10 Md€ du FEADER, dont **3,5 Md€ sont gérés par les Régions** (le reste est géré par l'Etat). Un des intérêts de cette approche régionale est que les politiques menées peuvent être **adaptées à la diversité des enjeux d'élevage présents sur le territoire** (filières, types d'exploitations, niveau d'avancement dans les transitions, etc.). C'est pourquoi il nous semble particulièrement intéressant et utile **d'ouvrir des espaces de dialogue avec les Régions**, pour chercher à améliorer en continu les conditions et les critères des aides versées, en particulier celles consacrées aux investissements.



Le rapport "Régions" publié par CIWF France en 2025 comparait les visions et politiques agricoles de 5 Régions, et plus spécifiquement les manières dont leurs aides à l'installation et à l'investissement intègrent ou non des critères d'amélioration du bien-être animal. L'analyse concluait que, **malgré certains engagements** en faveur de la transition agroécologique en général et (plus rarement) du traitement des animaux en particulier, **les fonds publics régionaux peuvent encore soutenir des systèmes d'élevage incompatibles avec les exigences minimales de bien-être animal.**

► [Télécharger le rapport complet](#)

Sources :

⁶ Question n°7524, op cit.

À ce jour, l'enjeu de la transition hors cage en élevage est identifié au même titre qu'une série de priorités affichées par le Ministère de l'agriculture, notamment en matière d'aides à l'investissement. Toutefois, la sortie des cages ne constitue pas une condition d'accès aux aides, et ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique. Certaines régions ont intégré explicitement des règles concernant les cages au sein des aides à l'investissement, mais celles-ci demeurent très peu visibles et opérationnalisées. L'objectif de notre Baromètre de la transition hors cage est de répondre à cette situation : en rendant plus visibles les règles d'investissement concernant les cages ; en engageant un dialogue nourri avec les Régions pour encourager et valoriser leurs engagements en faveur de la transition hors cage.

Toutes les informations sur la sortie des cages en France :

► [Rapport Cages - Plan de Sortie des Cages](#)

Conférences de souveraineté : ne pas laisser le bien-être animal de côté !

Le Ministère de l'agriculture a lancé une série de conférences territoriales sur la souveraineté alimentaire, avec pour objectif d'élaborer une stratégie nationale de production et de transformation à horizon de dix ans. Des groupes de travail par filière ont été construits, qui ont réalisé des premières contributions, publiées en février 2026 à l'occasion du Salon International de l'Agriculture de Paris.

La contribution du groupe "viande blanche" ne laisse malheureusement pas augurer d'une forte prise en compte des enjeux de bien-être animal malgré les engagements des filières et les attentes des consommateurs et citoyens.

Il est indispensable de s'emparer de ce levier structurant pour intégrer l'ensemble des enjeux, y compris celui de la transition hors cage telle qu'elle est prévue à l'échelle nationale et européenne. L'acceptabilité des nouvelles installations d'élevage qui sont programmées par ces stratégies territoriales passe par la recherche de dialogue et de solutions concrètes entre les agriculteurs, les élus locaux et les habitants, qui attendent des engagements tangibles sur le bien-être animal.



II. LE BAROMÈTRE RÉGIONAL DE LA TRANSITION HORS CAGE

Un nouvel outil pour accélérer la transition hors cage

Le Baromètre régional de la transition hors cage lancé par CIWF France vise à suivre dans le temps l'évolution des politiques agricoles des Régions. Plus spécifiquement, il s'agit d'étudier les aides aux investissements sur les exploitations agricoles, afin de **suivre l'évolution des règles concernant l'élevage en cage** (ex : éligibilité des cages pour les aides aux investissements). Le Baromètre vise aussi à rassembler les informations disponibles sur l'élevage en cage pour chaque Région, qui ne sont pas toujours directement accessibles.

Lancé à l'échelle des 5 Régions étudiées dans le cadre du rapport de 2025, ce Baromètre régional pourra progressivement élargir son périmètre aux autres Régions françaises.



Les objectifs du Baromètre régional de la transition hors-cage

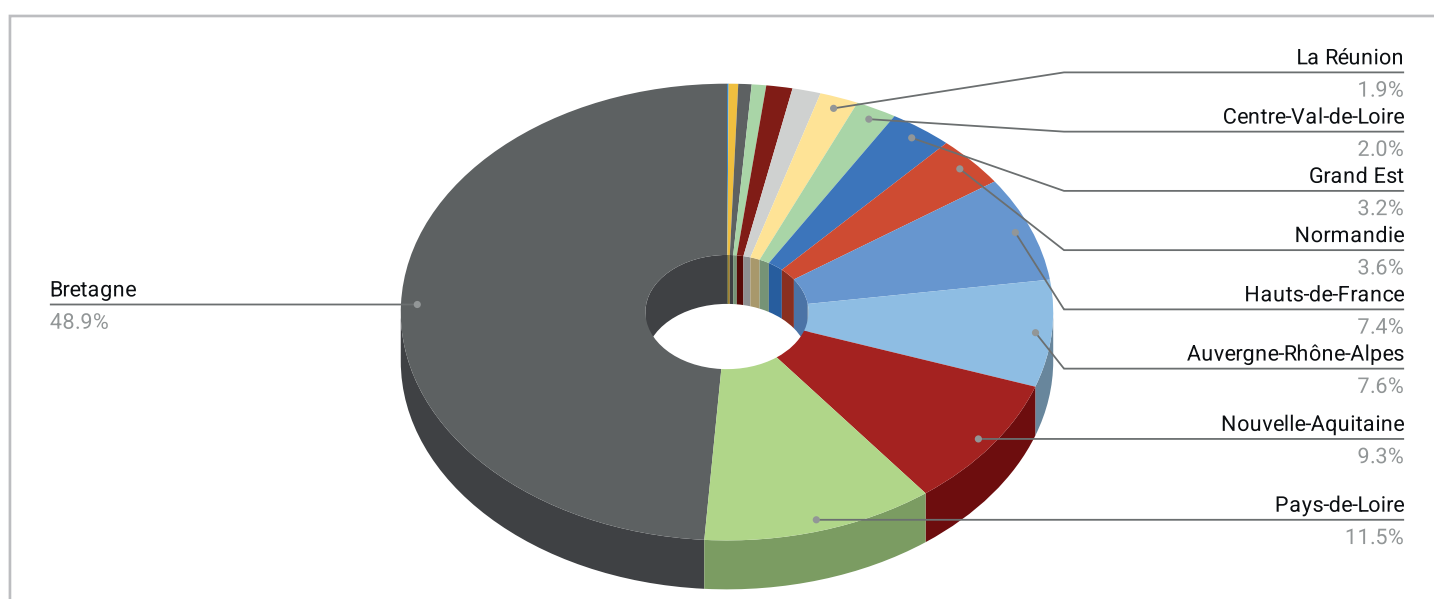
- Établir un état des lieux des critères d'éligibilité des aides à l'investissement en élevage décernées par les Régions
- Identifier si les systèmes cages sont explicitement exclus, explicitement éligibles, ou implicitement finançables
- Créer un point de référence, qui sera actualisé tous les ans, permettant de suivre l'évolution des politiques régionales dans le temps et améliorer la transparence et la comparabilité des mécanismes de soutien à l'élevage
- Encourager les régions à soutenir la transition hors cage et les élevages engagés.



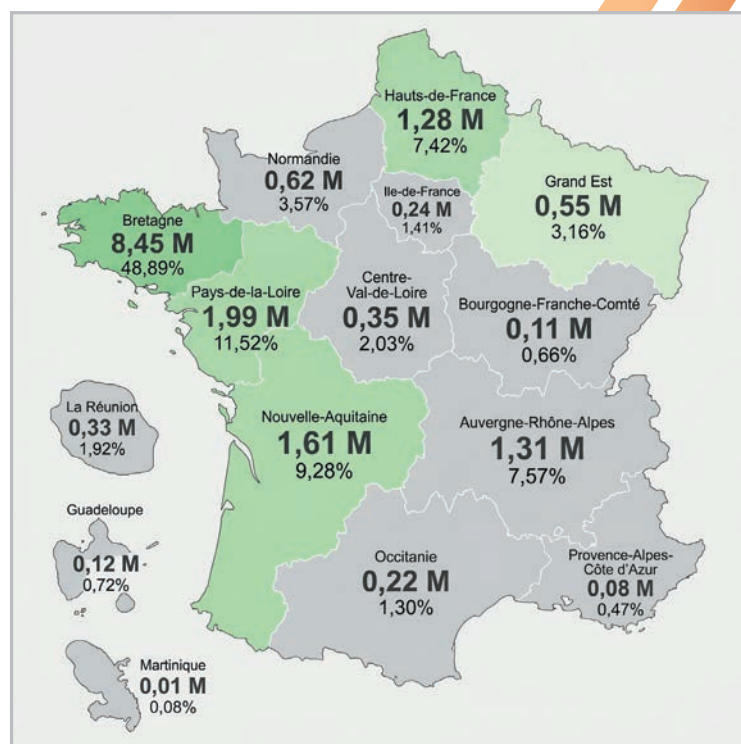
Les cages sont inégalement réparties sur le territoire : l'exemple des poules pondeuses

Selon les données du Ministère de l'Agriculture, la France compte environ **17,3 millions** de places d'élevage de **poules pondeuses en cage**. Ces capacités d'élevage en cages sont très inégalement réparties sur le territoire. **Les cinq régions étudiées par CIWF France** (Bretagne, Pays de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Grand Est) **regroupent plus de 80%** des poules pondeuses en cage élevées en France. À elle seule, la région Bretagne concentre près de la moitié des poules pondeuses en cage (49%). La répartition détaillée est présentée dans le graphique et la carte ci-dessous.

Répartition des capacités d'élevage de poules pondeuses en cage (Cat 3).



Source: ministère de l'agriculture 2024.



Les données concernant les capacités d'élevage en cage pour les autres filières ne sont pas directement accessibles et ne sont donc pas présentées ici.

Un enjeu de dialogue territorial

En matière d'élevage, et particulièrement quand on aborde le sujet du renouvellement des générations et d'installation de nouveaux bâtiments, il est crucial d'engager un dialogue avec les citoyens pour construire la confiance à l'échelle des territoires. Un travail comme celui du Baromètre régional de la transition hors cage permet d'aider les citoyens à comprendre l'action des Régions et facilite l'accès à l'information. Avec les fusions des régions, il y a maintenant plus de dix ans, celles-ci ont développé leurs actions dans de nombreux champs, que les citoyens ne connaissent pas toujours. En complément de l'amélioration du bien-être animal, l'enjeu de ce Baromètre est aussi de co-construire avec les Régions un outil citoyen, capable d'alimenter les débats démocratiques sur chaque territoire.

Résultats du baromètre 2026

Des Appels à projets peu discriminants

L'analyse des Appels à Projets d'aides à l'investissement 2025-2026 nous a permis de dresser un tableau comparatif des 5 régions cibles. Les résultats, publiés lors du Salon de l'Agriculture 2026, montrent que les Régions n'ont pas nettement orienté leurs programmes d'aides vers la transition hors cage. La Nouvelle-Aquitaine se distingue toutefois, en s'engageant plus que les autres Régions par l'exclusion des cages pour les aides aux bâtiments d'élevage de poules et de truies.

Ce non choix est regrettable, en particulier car les aides à l'investissement doivent viser des transformations qui ne sont pas prescrites par la réglementation. Il est donc important d'inciter sans attendre les agriculteurs à investir dans le bien-être animal, avant que l'interdiction des cages soit prononcée dans les différentes filières - à partir de ce moment, ils ne pourront plus bénéficier des aides à l'investissement pour financer leur transition hors cage.



Baromètre régional de la transition hors cage

Est-ce que le financement des cages est exclu des appels à projets régionaux ?

	Nouvelle-Aquitaine	Bretagne	Pays de la Loire	Grand-Est	Hauts de France
Poules pondeuses					
Construction / extension	✓	✓	✓	✓	✓
Rénovation	✓	✗	✗	✗	✗
Lapins					
Construction / extension	✗	✗	✗	✗	✗
Rénovation	✗	✗	✗	✗	✗
Truies					
Construction / extension	✓	✗	✗	✗	✗
Rénovation	✓	✗	✗	✗	✗
Veaux					
Construction / extension	✗	✗	✗	✗	/
Rénovation	✗	✗	✗	✗	/
Canards					
Construction / extension	✗	✗	✗	✗	✗
Rénovation	✗	✗	✗	✗	✗
Cailles					
Construction / extension	✗	✗	✗	✗	✗
Rénovation	✗	✗	✗	✗	✗
Oies					
Construction / extension	✗	✗	✗	✗	✗
Rénovation	✗	✗	✗	✗	✗

Nouvelle-Aquitaine : est la seule région étudiée à exclure explicitement certains systèmes en cage de ses financements, notamment les maternités porcines à contention bloquée et la rénovation de bâtiments en cages pour les poules pondeuses. Pour les autres espèces, aucune exclusion explicite des cages n'est mentionnée dans les appels à projets.

Bretagne : les cages ne sont pas explicitement exclues des financements régionaux. L'absence de mention d'inéligibilité dans les appels à projets, ainsi que certaines formulations (ex : "logements modulables"), laisse la possibilité de financer des systèmes avec cages selon les espèces.

Pays de la Loire : les systèmes cages sont explicitement inscrits dans les appels à projet régionaux et laisse la possibilité de financer des systèmes avec cages selon les espèces.

Grand-Est : les cages ne sont pas explicitement exclues des financements régionaux. L'absence de mention d'inéligibilité dans les appels à projets, ainsi que certaines formulations (ex : "cage de maternité" pour les truies, ou encore "niche individuelle" pour les veaux), laisse la possibilité de financer des systèmes avec cages selon les espèces.

Hauts de France : les appels à projets n'excluent pas explicitement les cages pour la majorité des espèces étudiées. Le dispositif 2026 ne concerne toutefois uniquement les élevages d'animaux monogastriques, ce qui limite le champ d'analyse pour certaines filières telles l'élevage des veaux.

Pour chaque espèce animale deux situations sont distinguées :

- Les nouveaux bâtiments (construction ou agrandissement)
- L'aménagement ou la rénovation de bâtiments existants

Les informations présentées sont issues du dépouillement des appels à projets régionaux pour l'année 2025.

Lecture : avec une coche verte, sont désignés les investissements qui sont explicitement exclus des aides. Ainsi, il est impossible d'obtenir des aides à l'investissement pour de nouvelles cages à poules pondeuses, puisque la réglementation interdit désormais d'installer de nouvelles cages pour cette filière. Les croix rouges indiquent que l'item visé n'est pas explicitement exclu des aides : il peut donc faire l'objet d'une demande d'aide à l'investissement. Cela n'indique toutefois pas que celle-ci sera mécaniquement accordée.

Des informations sur les aides versées inégalement accessibles

Renforcer la transparence des aides : pour des publications annuelles

Les informations présentées dans ce document (cf. infra) concernant le détail des projets soutenus par des aides à l'investissement ont pu être obtenues après des échanges directs avec les élus et les services des Régions. Certaines Régions nous ont ainsi transmis des données détaillées sur la nature des équipements et les montants de financement, tandis que d'autres n'ont pas, à ce stade, accédé à cette demande. Pour faciliter l'information des citoyens, **CIWF France appelle à ce que la liste et la nature des projets soutenus** (filière concernée, type de système, type et nombre d'équipements financés) **soient systématiquement rendues publiques et accessibles via une publication annuelle** de la Région (au terme de chaque appel à projets).

À terme, chaque Région publierait la liste complète des équipements financés chaque année grâce aux fonds européens (FEADER) et régionaux (fonds propres). Cette information permettrait d'obtenir une vision plus directe de l'avancement de la transition hors cage.

Un dialogue nourri avec trois régions

Après la publication du tableau analysant les cahiers des charges des aides à l'investissement, à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2026, CIWF France a souhaité engager un dialogue avec les régions concernées, afin d'approfondir et affiner ses analyses. Ce travail de dialogue avec les élus et les services des Régions nous a permis de préciser notre compréhension des contextes régionaux, de mieux comprendre l'impact opérationnel de ces aides, de réfléchir ensemble à des solutions d'accompagnement adaptées et de proposer des recommandations précises. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des Régions pour leur ouverture à l'échange et leur intérêt pour notre démarche.

Au cours des premiers mois de 2026, nous avons ainsi pu développer **des échanges approfondis** avec deux régions en particulier : **la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine**. Plus récemment, des échanges riches ont également été conduits avec la région **Pays de la Loire**. La région **Hauts-de-France** nous a accordé un premier temps d'échange au niveau des services, tandis que la région **Grand Est** n'a pas encore effectué de retour détaillé dans le cadre du Baromètre (après toutefois des échanges riches dans le cadre du rapport Régions de 2025). Nous espérons que ces régions ainsi que les autres régions de France, également concernées par cet enjeu, accepteront d'engager le dialogue pour notre **prochain Baromètre 2027**.

• Bretagne : un effort de transparence sur les maternités financées

La région Bretagne a contribué à notre demande de transparence en transmettant une analyse des projets financés sur 2025 pour la filière porc. Les échanges avec les services de la Région Bretagne ont permis d'obtenir des précisions concernant les projets effectivement soutenus via des aides à l'investissement.

- En 2024 : 14 projets maternité soutenus, dont 9 maternités dites "liberté", 2 de type ascenseur (cage) et 3 conventionnelles (cage).
- En 2025 : 21 projets maternité soutenus, dont 17 maternités "type bien-être", 2 de type ascenseur (cage) et 2 conventionnelles (cage).

Pour 2025, 65 projets ont été soutenus en filière porcine, dont 21 concernaient l'équipement des maternités. Les autres projets concernaient notamment la production d'aliments à la ferme (10 projets), la couverture de fosses (8 projets) ainsi que d'autres aménagements intérieurs (20 projets, sans précision). De manière cohérente avec les données présentées dans notre baromètre, les services de la Région ont confirmé que "à date, la liste de dépenses éligibles ne donne pas d'indication concernant les types d'équipements en maternité qui peuvent être sollicités". Ainsi, **les cages ne sont pas formellement exclues**. Les services font ainsi le constat que **si la majorité des investissements réalisés concernent des maternités "de type bien-être" (maternités liberté), d'autres équipements intégrant des cages (ex : type ascenseur) sont encore financés**.

De plus, la **transparence des données n'est pas encore complète**, puisque 5 projets ne peuvent pas être qualifiés (sur 2024 et 2025). Ce constat souligne la nécessité **d'instaurer dès que possible des indicateurs de suivi plus précis** en matière de cages : non-seulement concernant les projets aidés par les subventions régionales, mais plus largement pour l'ensemble des cages existantes dans la région.

Pour la filière pondeuse, la région concentre le plus grand nombre de poules en cage en France (près de la moitié du total). Il est donc nécessaire de réaliser un effort pour la transition hors cage de cette filière. Le contexte économique de cette filière et l'engagement de l'interprofession en font un enjeu moindre pour la région. **CIWF France alerte néanmoins les élus sur l'importance de réduire la proportion de poules pondeuses en cages sur le territoire breton. Un indicateur de progrès sur cette filière pourrait utilement être mis en place dans cette région.**

Pour la filière cunicole ainsi que la filière veau, concernés par les cages, nous appelons à la réalisation d'un état des lieux, afin de visibiliser les enjeux et soutenir la transition sur ces filières.

Au cours des échanges avec les Régions, CIWF France a également proposé **l'intégration de critères relatifs aux produits issus de cages pour les aides aux industries agroalimentaires (IAA)**. De même, nous avons suggéré un travail sur les aides à l'installation et/ou la fiscalité lors de la transmission, afin d'agir au moment des transmissions d'exploitations, dans un contexte de renouvellement des générations.

Ces premiers mois d'échanges avec le Vice-Président de la Région Bretagne, en charge de l'agriculture, Monsieur Arnaud Lecuyer, et les services de la Région, **ont permis d'identifier plusieurs pistes de travail**.

Axes de travail identifiés avec la Région Bretagne

- La mise en place **d'indicateurs de performance** sur la transition hors cage
- **Un alignement** des critères du CTAE sur la base **des accords interprofessionnels** concernant les cages, et plus particulièrement sur celui **d'INAPORC** : 100% sans cages pour les nouveaux bâtiments à partir de 2025 - engager un travail avec le comité AgrilInvest
- **Communiquer sur les fonds alloués à la transition hors cage** dans le cadre des aides à l'investissement
- Intégrer un axe "bien-être animal" dans le cadre des travaux **des conférences de la souveraineté de l'élevage** (phase territoriale).

• Nouvelle-Aquitaine : des échanges transparents et des engagements concrets

Les échanges proactifs avec la Région Nouvelle-Aquitaine ont permis de confirmer que parmi les 5 régions étudiées, **c'est la seule qui, en 2025, n'a financé aucune cage en élevage de poules pondeuses et de truies**. Les investissements sont cependant bien plus limités qu'en région Bretagne, par exemple : les projets de maternité en élevage porcin sont sous représentés dans les dossiers de Nouvelle-Aquitaine. Sur un total de 15 projets porcins financés, un seul concernait une maternité - et il s'agissait d'une maternité liberté. La région a également analysé les premières tendances sur l'appel à projet 2026 en cours d'instruction : sur 3 dossiers porcins, 2 portent sur la création de maternités liberté.

Plus globalement, un tiers des projets porcins de la région portent sur du plein air ou intègrent un parcours externe. **Le cahier des charges exclut explicitement les cages de mise bas (maternité), ce qui est une première dans les régions étudiées. Il reste toutefois à exclure également les cages de gestation** qui restent partiellement autorisées par la réglementation.

Il faut noter par ailleurs que certaines régions se spécialisent sur l'engraissement. Pour le prochain Baromètre de CIWF France, nous étudierions ainsi également les appels à projet en région Auvergne-Rhône-Alpes, qui développe de plus en plus de maternités collectives en élevage porcin (et fournit d'autres régions comme la Nouvelle-Aquitaine).

Concernant les poules pondeuses, il convient de noter l'ajustement par la Région du cahier des charges "PME avicole" (révision du 12 mars, V2) : il précise désormais explicitement que sont exclus des aides à l'investissement les projets de poules pondeuses en Code 3. Il convient par ailleurs de rappeler que la région Nouvelle Aquitaine concentre **un grand nombre d'élevages de canard gras utilisant des cages, filière qui n'a pas pu faire l'objet de notre étude**.

Enfin, nous avons suggéré à la Région l'intégration de critères "hors cage", a minima pour les œufs, **dans les financements spécifiques aux Industries Agroalimentaires (IAA)**. L'objectif est de responsabiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur en matière de transition hors cage.

La Région a fait valoir la mise en place d'outils concernant l'ensemble de la chaîne, comme la signature d'un **Pacte Alimentaire avec les interprofessions, les acteurs de la restauration collective et les coopératives**, en décembre 2025, ou les Appels à projets sur les circuits alimentaires locaux et la vente à la ferme, qui peuvent être des leviers pertinents pour intégrer des critères "hors cage".

Ces premiers mois d'échanges avec le Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, chargé de l'agriculture, Jean-Pierre Raynaud, et les services de la Région, **ont permis d'identifier plusieurs pistes de travail**.

Axes de travail identifiés avec la Région Nouvelle-Aquitaine

- La mise en place d'indicateurs de performance sur la transition hors cage
- Intégration d'un critère "hors cage" pour les truies en gestation et les lapins à l'engraissement dans les critères du PME. Progressivement, intégration des veaux et des canards gras
- Étudier la faisabilité d'un critère "hors cage" dans les financements des IAA et des circuits alimentaires locaux
- Communiquer sur les fonds alloués à la transition hors cage
- Intégrer un axe "bien-être animal" dans le cadre des travaux des conférences de la souveraineté de l'élevage (phase territoriale).

• Pays de la Loire : une volonté à concrétiser

CIWF France a pu bénéficier d'un dialogue riche avec la Région Pays de la Loire, qui a permis d'identifier des pistes d'actions encourageantes, mais qui nécessitent encore d'être vérifiées, concrétisées et mises en place.

La Région s'est engagée à réaliser un état des lieux des aides à l'investissement engagées en élevage, afin de s'assurer qu'aucun financement n'ait été alloué à des bâtiments de cages, notamment en filières cunicole et porcine. Le nombre de projets étant limité, un contrôle précis des projets financés est envisageable.

La Région s'est montrée intéressée par la mise en place d'indicateurs de suivi concernant les cages, dans l'idée de créer une émulation visant à adapter l'écosystème régional des productions animales. La Région, aujourd'hui fortement dépendante de l'élevage, semble encline à anticiper de futures normes concernant la transition hors cage, par l'intégration de critères de sélection dédiés.

Concernant la filière des poules pondeuses, la région concentre de nombreux opérateurs de l'amont (la sélection génétique) et un projet de **transition hors cage pour les poulettes** (avec système plein air) devrait être soutenu. Un projet que nous espérons pouvoir valoriser prochainement.

Après un échange avec la Vice-Présidente de la Région Pays de la Loire, chargée de l'agriculture, Madame Lydie Bernard, rendez-vous a été pris pour explorer les axes de travail suivants :

Axes de travail identifiés avec la Région Pays de la Loire

- Étude des dossiers financés en 2025 et pour le prochain AAP 2026 afin de communiquer sur les fonds alloués à la transition hors cage
- Valoriser des systèmes hors cages innovants, en filière cunicole ou en filière poulette
- Intégration d'un indicateur de performance sur la transition hors cage dans le prochain PCAE
- Intégrer un axe "bien-être animal" dans le cadre des travaux des conférences de la souveraineté de l'élevage (phase territoriale).

III. CONCLUSION

La transition hors cage n'est plus une perspective lointaine : elle est déjà engagée dans plusieurs filières, soutenue par les attentes des citoyens, les engagements des acteurs économiques et les orientations annoncées au niveau européen. Les Régions disposent aujourd'hui d'un levier déterminant pour accompagner cette évolution en orientant les financements publics vers les systèmes les plus respectueux du bien-être animal et les plus pérennes pour les éleveurs. Les premiers échanges conduits dans le cadre de ce Baromètre montrent qu'un dialogue ouvert et transparent permet d'identifier des solutions concrètes, adaptées aux réalités de chaque territoire. CIWF France souhaite donc poursuivre et élargir cette démarche de coopération avec l'ensemble des Régions françaises et invite particulièrement les Régions Grand Est et Hauts-de-France à s'engager pleinement dans ce dialogue, afin de construire collectivement des trajectoires ambitieuses et pragmatiques pour accélérer la transition hors cage.

MERCI

Vous pouvez agir afin de promouvoir un élevage plus respectueux des animaux, des hommes et de la planète.

Retrouvez de nombreuses informations sur le bien-être des animaux de ferme sur www.ciwf.fr et sur www.agrociwf.fr.



ciwffrance



ciwf_france



ciwf_fr



ciwffrance



CIWF France

Nous contacter

CIWF France

22 rue du Sentier - 75002 Paris - France

Tél : 01 79 97 70 50

E-mail : infofrance@ciwf.fr

Compassion in World Farming France est une association Loi 1901.

